

LA BRASSERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 1.500 euros
Siège social : 3 avenue de la Libération
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
821 619 079 RCS AVIGNON

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 03/02/2026

L'an 2026, le 3 février, au siège social,

Madame Marlène BAPTISTA, associé unique et Président de LA BRASSERIE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social ;
- A la fermeture de l'établissement principal sis à L'ISLE SUR LA SORGUE (84000),
3 avenue de la Libération

Première décision : Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer, à compter du 3 février 2026, le siège social à

GIEN (45500), 6 place Saint Louis

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction sera désormais la suivante :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 6 place Saint Louis 45500 GIEN »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Deuxième décision : Fermeture de l'établissement principal de la Société sis 3 avenue de la Libération 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de fermer l'établissement principal de la Société, qui était aussi son siège social, le nouveau siège social devenant l'établissement principal de la Société.

Ce à compter du 3 février 2026.

Troisième résolution : pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Marlène BAPTISTA
Associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baptista', with a stylized flourish at the end.